



**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN  
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Réf - n° B034\_2023**

**OBJET : Candidature à l'appel à projet Plan Paysage**

**Exposé**

Le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a émis un appel à projets qui vise à soutenir la prise en compte du paysage et l'élaboration d'une stratégie paysagère locale. L'appel à projets valorise les interactions vertueuses au niveau local, qui s'insèrent dans une vision globale et durable pour le territoire et contribuent ainsi pleinement à la production des paysages de qualité et à la réalisation des objectifs nationaux de transition écologique.

Dans le cadre de l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme infracommunautaires, les diagnostics réalisés ont identifié un enjeu de préservation paysagère sur certains territoires, en lien avec des sites ou certains types d'opérations. Les projets d'aménagement et de développement durable des 7 PLUi en cours d'élaboration ont tous en commun de développer un axe relatif à la protection et la mise en valeur des paysages.

La réponse à cet appel à projets vise l'obtention d'un financement et d'un accompagnement par l'État dans le but d'élaborer une orientation d'aménagement et de programmation thématique dédiée aux paysages du Cotentin sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Les moyens techniques, financiers et humains proposés par l'agglomération pour la réalisation de ce plan paysage sont prévus au budget 2023.

**Décision**

**Aussi,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2023\_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

**Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :**

(Pour : 25 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- **Autoriser** le Président à répondre à l'appel à projets du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires « Plan Paysage »,

- **Dire** que les dépenses sont prévues au budget, LDC 82995 (article 202),
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer la convention et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2023

Le jeudi 14 septembre Deux Mille Vingt Trois, à 13 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni à la Ferme de Bouillon, 50340 BRICQUEBOSQ, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nombres de présents : 28

Nombre de votants : 28

### **A l'ouverture de séance**

**Présents** : Monsieur Benoît ARRIVE (sauf pour le vote de la décision de Bureau n°B034\_2023), Monsieur Yves ASSELINE, Monsieur Stéphane BARBE (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B039\_2023, B044\_2023, B045\_2023 et B046\_2023), Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B036\_2023 et B037\_2023), Madame Catherine BIHEL, Monsieur Eric BRIENS (départ avant le vote de la décision de Bureau n°B035\_2023), Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Arnaud CATHERINE, Monsieur Jacques COQUELIN (sauf pour le vote de la décision de Bureau n°B044\_2023), Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Olivier DE BOURSETTY (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B035\_2023 et B036\_2023), Monsieur Daniel DENIS, Madame Martine GRUNEWALD, Madame Sylvie LAINE (sauf pour le vote de la décision de Bureau n°B039\_2023), Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur Jean-René LECHATREUX, Monsieur Bertrand LEFRANC (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B034\_2023, B035\_2023, B036\_2023, B037\_2023 et B038\_2023), Monsieur David LEGOUET, Monsieur Frédéric LEQUILBEC, Monsieur Patrick LERENDU, Madame Françoise LEROSSIGNOL, Monsieur Edouard MABIRE (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B034\_2023, B035\_2023, B036\_2023, B037\_2023, B038\_2023 et B039\_2023), Madame Manuela MAHIÉ, Monsieur David MARGUERITTE, Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST, Madame Evelyne MOUCHEL (départ avant le vote de la décision de Bureau n°B047\_2023), Madame Odile THOMINET (sauf pour le vote des décisions de Bureau n°B035\_2023, B036\_2023, B037\_2023 et B038\_2023), Monsieur Emmanuel VASSAL

**Excusés** : Monsieur Antoine DIGARD, Monsieur Sébastien FAGNEN, Monsieur Dominique HEBERT, Monsieur Philippe LAMORT, Monsieur Ralph LEJAMTEL, Monsieur Jean-Pierre LEMYRE, Madame Véronique MARTIN-MORVAN